

AVIS AU PUBLIC

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

Dans sa séance du 20 juin 2016, le Conseil communal a procédé aux actes suivants :

1. Adopté le PV de la séance du 14 mars 2016.
A l'unanimité.
2. Approuvé le préavis sur les comptes de l'exercice 2015 tel que présenté par la municipalité, avec **un bénéfice net de fonctionnement de Frs 53'461.-**.
Approuvé l'annexe au préavis sur les comptes intitulé *Rapport de gestion 2015*
Donné décharge à la municipalité de sa gestion financière pour l'année 2015.

A l'unanimité.

Avec nos compliments

Au nom du Conseil communal d'Essertines-sur-Yverdon :

Le Président :

La Secrétaire :

Yves Collet

Mary-Luce Le Glaunec